

COMMUNE DE LUCINGES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le lundi 4 mars à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, A. CHICHER, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, A. FAVRAT, P. GERBAZ, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, M. SARTON, D. SIMONEAU.

Absents : P. CHARRIERE pouvoir JP LEMMO, Y. DIEULESAINT pouvoir S. MARTY, V. MOUCHET pouvoir M. SARTON, E. JOVILLAIN.

Date de convocation du conseil municipal : 27/02/2024

Délibération N° 2024-03-01 : ONF – Validation du programme d'actions 2024

Rapporteur : Pierre Gerbaz, conseiller municipal, référent forêt.

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme d'actions de l'année 2024 en forêt communale relevant du régime forestier.

En application du Code Forestier (titre 1, article L.111-1), il est rappelé que l'ONF (Office National des Forêts) gère les terrains boisés appartenant à la commune de Lucinges.

Selon les objectifs fixés dans le document d'aménagement, les coupes et les travaux proposés par l'ONF sont nécessaires pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable et préserver la biodiversité et les paysages.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **Approuve** le programme d'actions de l'année 2024 présenté soit :

- Travaux sylvicoles – plantations : 3.191,26 euros HT
- Travaux de maintenance, d'infrastructure et opérations liées à l'environnement : 8.297,25 euros HT

➤ **Autorise** Monsieur Le Maire à signer les devis correspondants et à mandater l'ONF pour la réalisation du programme d'actions 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Yves BEUCHER




Le Maire,
Jean-Luc SOULAT


